



ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
27 janvier 2020

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2020**

Nairobi, 31 mars – 2 avril 2020
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme
du système de développement et de la gestion
des Nations Unies**

**Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système
de développement et de la gestion des Nations Unies**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par le secrétariat à la demande du Conseil exécutif afin de fournir des informations sur les mesures prises par ONU-Habitat pour mettre en œuvre la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies. Les mesures prises par ONU-Habitat, telles que présentées dans le rapport, découlent de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/71/243) pour la période 2017-2020 et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet (A/RES/72/279), qui visent à renforcer l'efficacité des Nations Unies en réformant le système de développement et la gestion.

2. En réponse à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, l'ONU a renforcé le rôle du coordonnateur résident, en mettant spécialement à disposition cinq fonctionnaires par pays et en faisant directement rapport au Bureau de la coordination des activités de développement du Cabinet du Secrétaire général. Elle a mis en place le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable assorti de sept documents connexes visant à permettre aux coordonnateurs résidents d'établir des accords avec les gouvernements hôtes pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaliser les objectifs de développement durable.

3. La Vice-Secrétaire générale, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, a mis en place un système interinstitutions aux niveaux régional et mondial pour appuyer les équipes de pays dirigées par les coordonnateurs résidents. Outre un effort concerté pour décentraliser et consolider les opérations au niveau des pays, l'ONU s'est efforcée d'intégrer les volets de l'organisation relatifs à l'aide humanitaire, à la paix et à la sécurité, et au développement. Elle a également créé le Groupe des innovations institutionnelles, groupe interinstitutions dont les objectifs sont notamment de mettre en place un « service de soutien » unique pour chaque équipe de pays des Nations Unies et d'envisager, dans un premier temps dans les petits États insulaires en développement, l'établissement de bureaux multipays.

* HSP/EB.2020/1.

II. Mise en œuvre de la réforme aux niveaux national, régional et mondial

4. La mise en œuvre de la réforme entreprise par ONU-Habitat a été jusqu'à présent dirigée par son Bureau de liaison à New York et par le Bureau de la Directrice Exécutive, et les changements sont maintenant étendus aux équipes de pays et multipays (sous-régionales) et aux représentants régionaux dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle. Ces mesures se décomposent comme suit aux niveaux national, régional et mondial :

A. Au niveau mondial

5. La mise en œuvre de la réforme du système de développement au niveau mondial comprend :

- a) La stratégie à l'échelle du système des Nations Unies concernant le développement urbain durable adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en mai 2019 ;
- b) La participation active aux groupes de résultats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable : 1) mise en œuvre des objectifs de développement durable (y compris les équipes spéciales sur l'appui intégré aux politiques ; données axées sur les pays et établissement de rapports « ne laisser personne de côté », droits de l'homme et programme normatif ; et transition et relèvement) ; 2) financement ; 3) innovations institutionnelles ; et 4) partenariats ;
- c) La participation active aux équipes interinstitutions appuyant l'élaboration de la note d'orientation sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la note d'orientation sur les éléments connexes, y compris celui sur l'analyse commune de pays (présidé par ONU-Habitat).

6. Les activités visant à intégrer les questions relatives à la paix, à la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement englobent :

- a) L'élaboration de la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Les Nations Unies et les terres et les conflits » de mars 2019, et la coordination de sa mise en œuvre ;
- b) La coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies en Somalie sur la jeunesse, la paix et la sécurité ;
- c) La participation active du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

7. Les activités de réforme de la gestion comprennent :

- a) La participation au groupe des résultats stratégiques chargé des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- b) La transition du budget biennal au budget annuel, et le dialogue avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

B. Au niveau régional

8. La mise en œuvre de la réforme du système de développement au niveau régional comprend :

- a) La participation active des bureaux régionaux d'ONU-Habitat aux groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable ;
- b) La participation aux mécanismes de collaboration régionale, aux coalitions thématiques et aux mécanismes d'intégration régionale ;
- c) L'alignement des activités sur les commissions économiques régionales dans chaque région.

9. L'architecture de l'ONU au niveau régional est en train d'évoluer et aucun mécanisme n'a encore été mis en place pour coordonner, au niveau régional, les activités visant à intégrer les questions relatives à la paix, à la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement.

10. Les activités de réforme de la gestion comprennent :

- a) La participation à l'examen des actifs régionaux des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'équipe d'examen interne d'ONU-Habitat ;

b) La participation au Groupe de travail interinstitutions pour la mise en œuvre des recommandations de l'examen des bureaux multipays, en mettant l'accent sur les petits États insulaires et en développement ;

c) Les gains d'efficacité grâce à la création prévue de bureaux sous-régionaux d'ONU-Habitat (voir section C ci-après).

C. Au niveau national

11. La mise en œuvre de la réforme du système de développement au niveau national comprend :

a) La contribution du siège d'ONU-Habitat, du Bureau de liaison de New York, des bureaux de pays et des bureaux régionaux à l'analyse commune de pays et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

b) La réponse d'ONU-Habitat aux demandes des États membres et des coordonnateurs résidents concernant les services consultatifs et l'assistance technique sur les politiques urbaines nationales, l'économie urbaine, les terres, la planification urbaine, les services urbains de base, la modernisation des établissements informels et les questions urbaines connexes.

12. Les activités visant à intégrer les questions relatives à la paix, à la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement englobent :

a) La coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies en Somalie sur la jeunesse, la paix et la sécurité ;

b) L'action conjointe avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Cox's Bazar (Bangladesh), en travaillant avec les réfugiés rohingyas sur la planification de l'installation hors camp ;

c) L'action conjointe avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le camp de réfugiés de Kakuma (Kenya), sur la planification de l'installation hors du camp.

13. Les activités de réforme de la gestion comprennent :

a) L'amélioration de la capacité d'intervention par le biais de bureaux sous-régionaux prévus ;

b) Les gains d'efficacité associés aux bureaux sous-régionaux prévus qui permettent à ONU-Habitat de fournir un appui intégré aux politiques et une assistance technique aux équipes de pays des Nations Unies et aux coordonnateurs résidents au niveau national.

III. Rôle des bureaux d'ONU-Habitat

A. Bureau de liaison de New York

14. Les réformes des Nations Unies ont été lancées à New York par le biais de multiples processus interinstitutions visant à mettre en œuvre les recommandations des États membres, énoncées dans les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale, afin de renforcer le système de développement et la gestion des Nations Unies. Les entités des Nations Unies, comme ONU-Habitat, qui n'ont pas leur siège à New York, s'appuyaient principalement sur leurs bureaux de liaison à New York pour les représenter dans ces plateformes interinstitutions. En 2018, la participation d'ONU-Habitat au processus de réforme des Nations Unies s'est principalement limitée au Bureau de la Directrice Exécutive à Nairobi et au Bureau de liaison de New York.

B. Nairobi, bureaux de pays et bureaux régionaux

15. Lorsque les réformes des Nations Unies (développement, paix/sécurité et gestion) ont été officialisées en janvier 2019, les bureaux de New York de diverses entités, dont ONU-Habitat, ont dialogué avec leurs sièges situés hors de New York, ainsi qu'avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Les hauts fonctionnaires d'ONU-Habitat poursuivent les réformes des Nations Unies, et tous les représentants régionaux d'ONU-Habitat participent aux groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable et aux plateformes de collaboration régionale. En 2019, les représentants des Nations Unies dans 13 pays ont élaboré de nouvelles analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le personnel d'ONU-Habitat situé dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays a contribué aux efforts des coordonnateurs résidents dans ces 13 pays en fournissant des données, des outils analytiques et des services consultatifs. La restructuration du Programme renforce sa capacité à appuyer le système des Nations Unies au niveau national, notamment les efforts des

coordonnateurs résidents pour élaborer des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans 57 pays en 2020.

IV. Mise en œuvre de la parité des sexes

16. ONU-Habitat a produit un plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qu'il s'est engagé à mettre pleinement en œuvre. La réorganisation du Programme offre l'occasion d'accélérer cette mise en œuvre.

V. Responsabilité de la mise en œuvre

17. La responsabilité de fait de la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies a jusqu'à présent été confiée au Bureau de la Directrice Exécutive et au Bureau de liaison de New York, mais des activités de mise en œuvre approfondies sont maintenant également entreprises par un certain nombre de bureaux de pays, de représentants régionaux et de hauts fonctionnaires au siège d'ONU-Habitat à Nairobi.

VI. Effets des réformes des Nations Unies sur la structure organisationnelle d'ONU-Habitat

A. Bureau de liaison de New York

18. En janvier 2020, après un processus de consultation de 12 mois, ONU-Habitat a adopté une nouvelle structure organisationnelle. Dans cette structure, ONU-Habitat remplacera le Bureau de liaison de New York, actuellement dirigé par un directeur de classe D-1, par le Bureau de liaison de New York pour la coordination à l'échelle du système, dirigé par un directeur de classe D-2. Dans le cadre de ses fonctions de base relatives aux affaires intergouvernementales et à la coordination interinstitutions, le nouveau bureau sera chargé de la mise en œuvre des réformes des Nations Unies.

B. Comité exécutif

19. Dans la nouvelle structure organisationnelle, la Directrice Exécutive présidera un Comité exécutif nouvellement créé, composé de la Directrice Exécutive, du Directeur exécutif adjoint, du Chef de cabinet et de quatre directeurs principaux. Les réformes des Nations Unies seront un point récurrent à l'ordre du jour des réunions mensuelles du Comité exécutif.

C. Programmation décentralisée au niveau régional

20. L'examen des réformes des Nations Unies ne se limitera toutefois pas aux directeurs principaux et s'étendra aux chefs des bureaux sous-régionaux et aux représentants régionaux. ONU-Habitat reverra sa présence au niveau régional afin de renforcer son rôle dans les réformes des Nations Unies concernant le développement, le lien entre la paix et le développement et la gestion. Dans la nouvelle structure organisationnelle, ONU-Habitat a remplacé le poste de directeur régional (D-1) par celui de représentant régional (D-1). Cette évolution renforcera la capacité du Programme à servir les groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable et les plateformes de collaboration régionales, à diriger des coalitions thématiques et à servir de point focal dans la région chargé de mettre en œuvre la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies en faveur du développement urbain durable.

21. En sa qualité de membre des groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable, le représentant régional encouragera la coopération dans la région entre ONU-Habitat, les autres membres du système des Nations Unies pour le développement et les commissions économiques régionales, en facilitant la coopération entre ONU-Habitat, les missions de maintien de la paix, les missions politiques et les organisations humanitaires intervenant dans la région. En tant que membre actif du groupe régional chargé des innovations institutionnelles et de l'examen régional, le représentant régional contribuera également à la consolidation des actifs des Nations Unies au niveau national.

D. Programmation décentralisée au niveau sous-régional

22. Dans la nouvelle structure organisationnelle, ONU-Habitat transférera également la programmation du niveau régional au niveau sous-régional. Cette évolution vise à accroître la capacité d'ONU-Habitat à fournir des compétences techniques aux États membres sur le développement urbain durable en améliorant la coordination avec les équipes de pays

des Nations unies et les coordonnateurs résidents au niveau national. Pour ce faire, des bureaux sous-régionaux d'ONU-Habitat seront progressivement établis. Il est prévu que chaque bureau sous-régional soit chargé de quatre à six pays. ONU-Habitat collaborera avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies dans chaque pays pour concevoir un programme complet de développement urbain durable adapté au contexte particulier du pays.

23. Face à l'urbanisation rapide, les États membres sollicitent de plus en plus les services consultatifs et d'assistance technique d'ONU-Habitat. Pourtant, en tant que programme technique spécialisé, ONU-Habitat ne peut maintenir des bureaux dans plus de 120 pays. Il exploitera donc des bureaux sous-régionaux pour répondre à la demande tout en conservant une présence administrative relativement légère, en appuyant les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies au niveau national pour faire avancer les réformes des Nations Unies.

VII. Effets des réformes des Nations unies sur le budget d'ONU-Habitat

24. La capacité d'ONU-Habitat à modifier son modèle institutionnel afin d'aligner ses services consultatifs et son assistance technique sur la réforme du système de développement et de la gestion des Nations unies exigera que le Programme revienne aux niveaux plus élevés de contributions volontaires à des fins générales dont il bénéficiait avant 2011. Comme décrit ci-dessus, une programmation efficace au niveau sous-régional associant le travail normatif et opérationnel d'ONU-Habitat permettra aux équipes de pays des Nations Unies et aux coordonnateurs résidents de fournir aux États membres des services consultatifs et une assistance technique sur le développement urbain durable. Cette approche exigera que le personnel travaillant dans les bureaux sous-régionaux et en qualité de représentants régionaux soit rémunéré sur des fonds volontaires à des fins générales. ONU-Habitat prévoit de continuer à maintenir un vaste portefeuille de projets financés par des fonds de contributions volontaires, des fonds préaffectés et des fonds au titre de la coopération technique (projets exécutés au niveau des pays et financés par des banques multilatérales de développement et des agences bilatérales de coopération pour le développement). Toutefois, le Programme devra augmenter les fonds de contributions volontaires à des fins générales, qui sont actuellement de 5 millions de dollars par an avec des réserves financières globales de 1,3 million de dollars, pour les porter à leur niveau de 2011, où ils s'élevaient à environ 34 millions de dollars par an, avec des réserves financières globales de 25 millions de dollars.

VIII. Programmes et projets gérés par ONU-Habitat

25. Au cours des 20 dernières années, ONU-Habitat a maintenu un portefeuille de projets annuel moyen d'une valeur de 220 millions de dollars. Les projets s'appuient sur l'expertise des spécialistes des établissements humains, qui disposent de compétences techniques dans un large éventail de domaines du développement urbain durable, notamment la planification urbaine, les régimes fonciers, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'économie et les finances urbaines, le logement abordable, la législation urbaine et la politique urbaine nationale. Le personnel financé par le budget ordinaire et par des fonds de contributions volontaires à des fins générales qui n'est pas payé directement par les projets contribue néanmoins de manière significative à ces projets. Il améliore la qualité des projets, suit les résultats, aide les gestionnaires de projets à apporter des améliorations et à corriger le cap, à analyser les tendances et à documenter les meilleures pratiques, et rend toutes ces améliorations plus largement disponibles par le biais de plateformes nationales, régionales et mondiales de sensibilisation et de partage des connaissances.